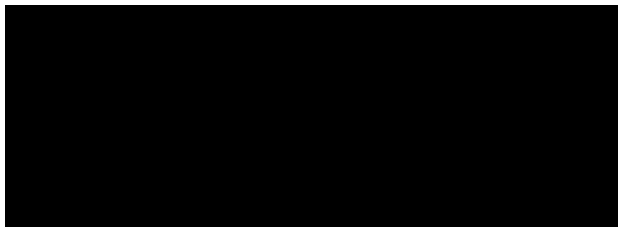


Direction générale des affaires institutionnelles
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 17 septembre 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.238



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} août dernier, visant à obtenir tout document relatif à la mise en place d'une administration provisoire pour les trois installations du CHSLD Argyle, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2021.

Vous trouverez ci-joint trois documents répondant au libellé de votre requête et qui vous sont accessibles.

Par ailleurs, les autres documents recensés ne peuvent vous être communiqués conformément aux articles 9, 14, 34 et 37 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

En effet, ces derniers sont constitués, en substance, de brouillons ainsi que d'avis et de recommandations faits depuis moins de 10 ans.

De plus, certains de ces documents ont été préparés pour le compte du ministre ou appartiennent au cabinet du ministre.

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que les extraits de celle-ci sur les dispositions invoquées.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 3

N/Réf. : 24-IO-00004-155